

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE
(en remplacement d'une assemblée publique de consultation)
CONCERNANT LE PROJET DE PPCMOI 2021-041

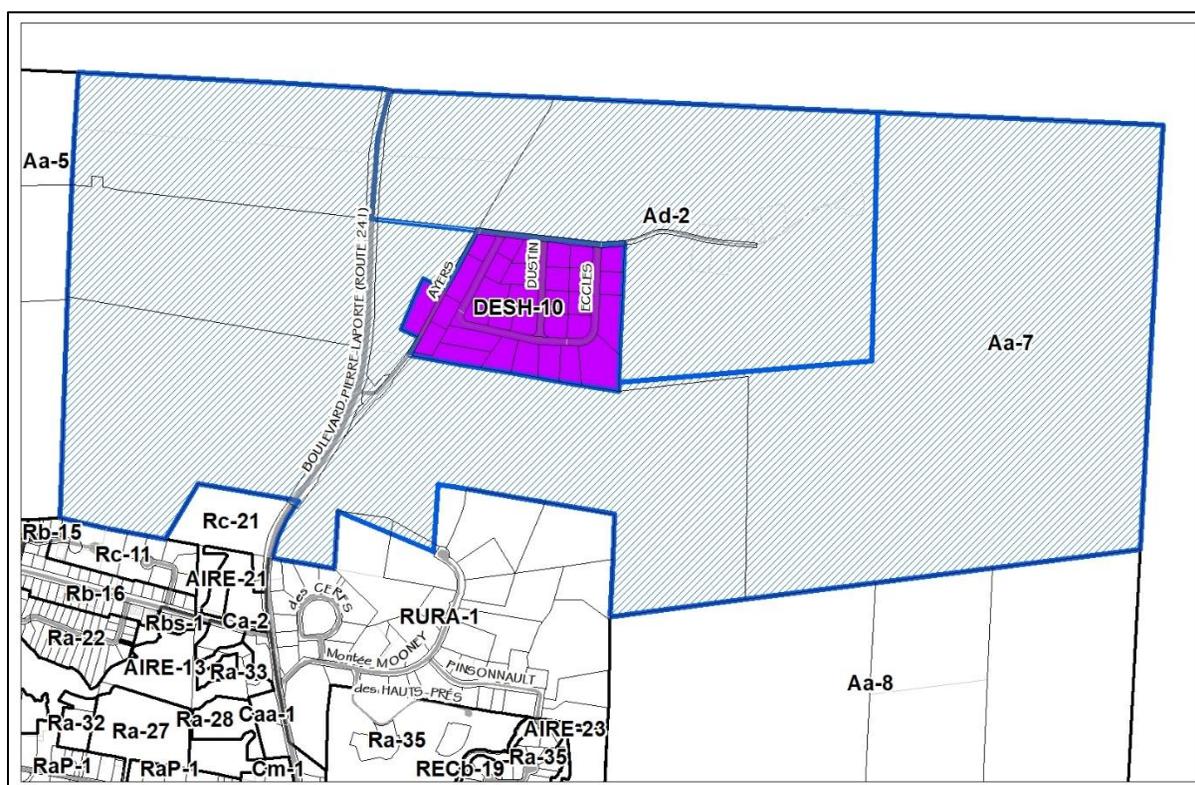
Conformément aux décrets et arrêtés ministériels en vigueur dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le rassemblement ou le déplacement de citoyens est suspendue, sauf si le conseil en décide autrement, auquel cas la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 4 mai 2021, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté par la résolution numéro 228-05-2021, le premier projet de résolution accordant la demande de PPCMOI numéro 2021-041, relativement au 105 rue Eccles (lot 3 357 248 du cadastre du Québec).

Que ce projet de résolution vise à autoriser sous certaines conditions:

1. l'usage classification " 2e log" (Logement supplémentaire);
2. d'avoir plus d'une chambre et pièce alors que le logement secondaire ne peut comporter qu'une seule chambre à coucher ou pièce autre que la cuisine, salle à dîner, salle de séjour ou salle de bain;
3. d'avoir une superficie de plancher de 90 m² alors que le logement supplémentaire ne peut excéder 45 m²;

Que la zone concernée par les dispositions des articles est constituée de la zone DESH-10 et des zones contiguës Ad-2 et Aa-7, qui sont illustrées au croquis suivant :



(Secteur des rues Ayers, Eccles et Dustin).

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution, conformément à la loi et à l'arrêté ministériel en vigueur, fera l'objet d'une consultation écrite, en remplacement de la consultation publique.

En conséquence, toute personne désirant se faire entendre sur le présent projet de résolution doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le vendredi **28 mai 2021**, faire parvenir ses commentaires à l'adresse suivante :

Projet de PPCMOI numéro 2021-041 – Consultation écrite

Hôtel de Ville

Service de l'Aménagement urbain et de l'Environnement

220, place Municipale

Cowansville QC J2K 1T4

Ou par courriel, à l'adresse électronique suivante :

urba@ville.cowansville.qc.ca

[Le projet de résolution](#), ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville ou à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h 30 à 13 h. En raison de la pandémie de la COVID-19, les bureaux administratifs de l'hôtel de ville étant fermés au public jusqu'à nouvel ordre, il est possible d'obtenir les documents sur rendez-vous ou par courriel en téléphonant au 450 263-0141.

Donné à Cowansville, ce 13 mai 2021.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA